



الإتحاد الجزائري لكرة القدم
FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

الرابطة الولائية لكرة القدم - البويرة -
LIGUE WILAYA DE FOOTBALL - BOUIRA -



DIRECTOIRE DE LA LIGUE

BULLETIN OFFICIEL N°09 du 02.02.2020

DIRECTOIRE : DISCIPLINE

SÉANCE DU LUNDI 27/01/2020

PROCÈS VERBAL N° 09/20

SAISON SPORTIVE: 2019/2020

MEMBRES PRESENTS

- M^{elle} HAMPLAOUI Sara
BOUCHERIF Asma
- MM OUARAB Mouloud
ROTANE Mohamed

TRAITEMENT DES AFFAIRES

CHAMPIONNAT HONNEUR SENIORS

RECTIFICATIF AFFAIRE N°40: MATCH: ASCEH-CAB DU 11/01-2020 EN SENIORS

- ✓ CINQ CENT DINARS (500 DA) D'AMENDE (CONDUITE INCORRECTE DE L'EQUIPE CSA : ASC El Hachimia)

AFFAIRE N°57 : MATCH: NML-WRD DU 25/01/2020 EN SENIORS

- ✓ SAYOUD BADR EDDINE Lic N° JO341 (NML) AVERT JD
- ✓ NACEF ADEL Lic N° JO367 (NML) AVERT AJ
- ✓ LAICHE EL HADI Lic N° JO500 (WRD) AVERT AJ
- ✓ LAIFAOUI OUSSAMA Lic N° JO505 (WRD) AVERT JD

AFFAIRE N°58 : MATCH: OR-USCAL DU 25/01/2020 EN SENIORS

- ✓ SADAOUI AHCENE Lic N° JO171 (OR) AVERT AJ
- ✓ DAHMANI IMAD EDDINE Lic N° JO397 (USCAL) AVERT AJ

AFFAIRE N°59 : MATCH: BHB-ABO DU 25/01/2020 EN SENIORS

- ✓ CHIHATI ABDELBASSET Lic N° JO046 (BHB) AVERT AJ
- ✓ TEMZI ABDRAHMANE Lic N° JO094 (ABO) AVERT AJ

AFFAIRE N°60: MATCH: EOB-OCA DU 25/01/2020 EN SENIORS

- ✓ TELDJOUNE MOUNIR Lic N° JO271 (EOB) UN (01) MATCH FERME +1000DA D'AMENDE (CD)
- ✓ MENOUAR KHALED Lic N° JO234 (OCA) AVERT AJ
- ✓ DEHIMI BOUZID Lic N° JO231 (OCA) UN (01) MATCH FERME +1000DA D'AMENDE (CD)

AFFAIRE N°61: MATCH: DRBK-FCT DU 25/01/2020 EN SENIORS

- ✓ BOUKABOUS ABES Lic N° JO05 (DRBK) AVERT JD
- ✓ NIAR RAMDANE Lic N° JO017 (DRBK) AVERT AJ
- ✓ ZOUAOUI HICHAM Lic N° JO024 (DRBK) AVERT AJ
- ✓ ABDELI AGHILAS Lic N° JO196 (FCT) AVERT JD
- ✓ MEDJRI RACHID Lic N° JO201 (FCT) AVERT AJ

AFFAIRE N°62: MATCH: CRBO-NML DU 25/01/2020 EN SENIORS

- ✓ *YOUNSI FATEH Lic N° JO420 (CRBO) AVERT AJ*
- ✓ *ALIM KHALED Lic N° JO410 (CRBO) DEUX (02) MATCHS FERME+1500DA D'AMENDE (COMPORTEMENT ANTI SPORTIF ENVERS ADVERSAIRE)*
- ✓ *TALHI HAMZA Lic N° JO363 (NML) AVERT AJ*
- ✓ *MALKI ABDELKRIM IC N° JO365 (NML) AVERT JD*

AFFAIRE N°63: MATCH: CRBO-NML DU 25/01/2020 EN SENIORS

- ✓ *DJOUABI OUSSAMA Lic N° JO494 (WRD) AVERT AJ*
- ✓ *LAICHE EL HADI Lic N° JO500 (WRD) AVERT JD*
- ✓ *TALBI FARES Lic N° JO310 (JSK) AVERT AJ*
- ✓ *LAGHOUEG Med AMINE Lic N° JO329 (JSK) AVERT JD*
- ✓ *ABAS Med LAMINE Lic N° JO335 (JSK) AVERT JD*

CHAMPIONNAT PRE-HONNEUR SENIORS

GROUPE "A "

AFFAIRE N°64: MATCH: NM-ABRD DU 25/01-2020 EN SENIORS

- ✓ *MENNOUS KARIM Lic N° JO437 (NM) AVERT JD*
- ✓ *BOUFERKAS ABDELOUAHAB Lic N° JO760 (ABRD) AVERT AJ*

GROUPE "B "

AFFAIRE N°65: MATCH: CAB-BH DU 25/01-2020 EN SENIORS

- ✓ *ALIOUAT SALAH EDDINE Lic N° JO540 (BH) AVERT AJ*
- ✓ *BOUFERKAS ADEL Lic N° JO544 (BH) AVERT AJ*

AFFAIRE N°66: MATCH: AGZ-ESJT DU 25/01-2020 EN SENIORS

- ✓ *KAHLOUL YACINE Lic N° JO584 (ESJT) UN (01) MATCH FERME +1000DA D'AMENDE (CD)*

CHAMPIONNAT JEUNES

GROUPE " A "

AFFAIRE N°67: MATCH: CRBO-AGZ DU 24/01-2020 EN U19

- ✓ *ACHOUR YACINE Lic N° 0182 (CRBO) AVERT AJ*
- ✓ *BACHOUCHE YACINE Lic N° 0187 (CRBO) AVERT JD*
- ✓ *ISSAM FODIL Lic N° 2200 (AGZ) AVERT JD*

GROUPE " C "

AFFAIRE N°68: MATCH: CAB-BHB DU 25/01-2020 EN U19

- ✓ BELAZOUZ ABDERAHMANE Lic N° 01460 (CAB) AVERT AJ
- ✓ KEDACHE FAYCAL Lic N° 0380 (BHB) AVERT AJ

GROUPE " D "

AFFAIRE N°69: MATCH: FCT-JSC DU 24/01-2020 EN U19

- ✓ ABDELLI ZINE EDDINE Lic N° 0273 (FCT) AVERT AJ
- ✓ ZEGANE AHCENE Lic N° 0280 (FCT) AVERT JD
- ✓ ABBAS TAHAR Lic N° 0272 (FCT) UN (01) MATCH FERME +1000DA D'AMENDE (CD)

AFFAIRE N°70: MATCH: FCT-JSC DU 24/01-2020 EN U15

- ✓ BEN AISSA ABDELLAH Lic N° 0343 (FCT) AVERT AJ
- ✓ KACI AKRAM Lic N° 0346 (FCT) AVERT JD

TRAITEMENT DES AFFAIRES DISCIPLINAIRE

ETATS STATIQUES

JOURNEES VENDREDI et SAMEDI 24 et 25/01/2020

Designation	Seniors		Jeunes				Total
	Honneur	p/Honneur	GA	GB	GC	GD	
Nombres Affaires	07	03	01	00	01	02	14
Avertissements	22	04	03	00	02	04	33
Contestations de décisions	02	01	00	00	00	01	04
Expulsions	01	00	00	00	00	00	01
Expulsions Entraîneurs	00	00	00	00	00	00	00
Expulsions dirigeants	00	00	00	00	00	00	00
Jets de projectiles	00	00	00	00	00	00	00
Conduite incorrecte	00	00	00	00	00	00	00
Mauvaise organisation	00	00	00	00	00	00	00



الإتحاد الجزائري لكرة القدم
FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

الرابطة الولائية لكرة القدم - البويرة -
LIGUE WILAYA DE FOOTBALL - BOUIRA -



DIRECTOIRE DE LA LIGUE

BULLETIN OFFICIEL N°09 du 02.02.2020

DIRECTOIRE: ORGANISATION DES COMPETITIONS

SÉANCE DU MARDI 28/01/2020

PROCÈS VERBAL N° 09/20

SAISON SPORTIVE: 2019/2020

MEMBRES PRESENTS

- M^{elles} **HAMLAOUI SARA**
BOUCHERIF ASMA
- MM. **ROTANE MOHAMED**
OUARAD MOULOUD

Ordre du jour :

- ✓ **Homologation des résultats**
- ✓ **Traitement des affaires**
- ✓ **Désignations**
- ✓ **Divers**

Correspondances Club

- *Rapport du CSA. O.Raffour au sujet de la rencontre OR-OCA *seniors* du 21-01-20*

Correspondances Arbitre

- *Rapport .arbitre Mr. DJERIBIA au sujet de la rencontre EOB-IRBE *Jeunes* en U19 et 15 du 24-01-2020*
- *Rapport .arbitre Mr. DEMDOUM AGHILAS au sujet de la rencontre EOB-IRBE *Jeunes* en U17 du 24-01-2020*

HOMOLOGATIONS

Journées 21 .01.2020 Honneur (Reprises 03^{ème} et 4^{ème} journée)

OR	N/J	OCA	N/J
NML	00	WRD	02

Journées 25 .01.2020 Honneur (10^{ème} journée)

OR	02	USCAL	03
BHB	02	ABO	01
EOB	01	OCA	04
WRD	00	JSK	01
CRBO	01	NML	02
DRBK	02	FCT	02

Journées 25 .01.2020 P/Honneur Groupe « A » (07^{ème} journée)

NM	01	ABRD	08
JSC	01	IRBE	01

Journées 25 .01.2020 P/Honneur Groupe « B » (07^{ème} journée)

CAB	00	BH	00
AGZ	02	ESJT	01

EXEMPT : USMB

EXEMPT : ERH - ASCEH

<i>Journées 21 .01.2020 JEUNES</i>			
<i>Groupe « B » (Reprise 1^{ère} journée)</i>			
Rencontres	U19	U17	U15
JSK-UAA	N/J	N/J	N/J

<i>Journées 24 et 25 .01.2020 JEUNES</i>				<i>Journées 24 et 25 .01.2020 JEUNES</i>			
<i>Groupe « A » (2^{ème} journée)</i>				<i>Groupe « B » (2^{ème} journée)</i>			
Rencontres	U19	U17	U15	Rencontres	U19	U17	U15
CRBO-AGZ	05/01	05/01	N/J	ABRD-JSK	00/05	03/01	06/02
ABO-ESJT	02/03	01/01	01/01	NML-BH	02/00	03/01	01/00
ERH-ASCEH	RENV	RENV	RENV	UAA-DRBK	N/J	N/J	N/J
MCM-WRD	RENV	RENV	RENV				

<i>Journées 24 et 25 .01.2020 JEUNES</i>				<i>Journées 24 et 25 .01.2020 JEUNES</i>			
<i>Groupe « C » (2^{ème} journée)</i>				<i>Groupe « D » (2^{ème} journée)</i>			
Rencontres	U19	U17	U15	Rencontres	U19	U17	U15
CAB-BHB	02/00	03/00	03/01	OR-JSA	00/00	01/00	04/02
EOB-IRBE	N/J	N/J	N/J	FCT-JSC	03/00	02/02	01/01
USMB-USCAL	RENV	RENV	RENV	NM-OCA	00/02	00/05	00/03
				USS-JSB	RENV	RENV	RENV

EXEMPT : ESBB

TRAITEMENT DES AFFAIRES

JOURNÉE DU 21.01.2020 EN SENIORS

CHAMPIONNAT HONNEUR SENIORS

AFFAIRE N° 32: Rencontre OR-OCA DU 21.01.2020 EN SENIORS

- *Après lecture de la feuille de match.*
- *Après lecture du rapport de L'arbitre principal*
- *Après lecture du rapport du CSA. O.Raffour*

- **Attendu** que la rencontre du championnat Honneur « seniors » OR-OCA Programmée le mardi 21/01/2020 à 14H00 au stade M'chedallah ne s'est pas déroulée alors dont le motif est lié à l'absence du service d'ordre ;
- **Attendu** que les deux équipes ainsi que les arbitres officiellement désignés étaient présent, au lieu et à heure prévue de la rencontre ;
- **Attendu** que la copie de demande du service d'ordre introduit, auprès de l'APC de M'chedallah, présentée à la ligue par le CSA. O Raffour n'équivaut pas la domiciliation pour le dite rencontre ;
- **Attendu** d'autant plus que l'article 14 du règlement du championnat football amateur 2019 traitant des conditions de domiciliation des stades donnent toute la latitude au club recevant pour informer la ligue 72 heures avant le match, aux fins de mise, en œuvre des formalités d'une autre domiciliation or, tel n'est le cas.

Par ces motifs la Commission décide.

Phase aller

(Articles 14-50 et 78) du règlement des championnats du football amateur edition 2019)

- ✓ **Match perdu par pénalité à l'équipe *seniors* du CSA. O.Raffour pour en attribuer le gain du match à l'équipe du CSA. OCAdjiba qui marque trois (03) points et un score de trois (03) buts à zéro (00)**
- ✓ **Cinq Mille Dinars (5.000DA) au CSA. OR affour.**

JOURNÉE DU 21-24 ET 25.01.2020 EN JEUNES

CHAMPIONNAT JEUNES

GROUPE " B "

AFFAIRE N° 33: Rencontre JSK-UAA DU 21.01.2020 U19

- **Après lecture de la feuille de match.**

- **Attendu** que la rencontre du championnat de « jeunes » U19 JSK-UAA Programmée le Mardi 21/01/2020 au stade Kadiria ne s'est pas déroulée alors que l'équipe du CSA. JS Kadiria et l'arbitre bénévole était Présent au lieu et à l'heure prévus de la rencontre ;
- **Attendu** que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'équipes *jeunes* du CSA .U Aouled Ahmed équipe visiteuse ;
- **Attendu** qu'il y'a lieu de considérer qu'il s'agit d'un forfait délibéré d'équipes, CSA . U Aouled Ahmed qui, au demeurant, n'a pas justifié l'absence à ce jour ;
- **Attendu** qu'en application des articles 52-67 du Règlement des championnats de foot Ball Amateur « jeunes » édition 2015. et après attente de laps du temps l'arbitre bénévole, Annula la rencontre.

Par ces motifs la Commission décide.

(Articles 52-67) du règlement des championnats du football amateur *jeunes*edition2015)

- ✓ **Match perdu par pénalité à l'équipe *jeunes* du CSA. U Aouled Ahmed pour en attribuer le gain du match à l'équipe du CSA. JS Kadiria qui marque trois (03) points et un score de trois (03) buts à zéro (00**

1ER FORFAIT CSA/ U Aouled Ahmed

AFFAIRE N° 34: Rencontre JSK-UAA DU 21.01.2020 U17

- Après lecture de la feuille de match.

- **Attendu** que la rencontre du championnat de « jeunes » U17 JSK-UAA Programmée le Mardi 21/01/2020 au stade Kadiria ne s'est pas déroulée alors que l'équipe du CSA. JS Kadiria et l'arbitre bénévole était Présent au lieu et à l'heure prévus de la rencontre ;
- **Attendu** que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'équipes *jeunes* du CSA .U Aouled Ahmed équipe visiteuse ;
- **Attendu** qu'il y'a lieu de considérer qu'il s'agit d'un forfait délibéré d'équipes, CSA . U Aouled Ahmed qui, au demeurant, n'a pas justifié l'absence à ce jour ;
- **Attendu** qu'en application des articles 52-67 du Règlement des championnats de foot Ball Amateur « jeunes » édition 2015. et après attente de laps du temps l'arbitre bénévole, Annula la rencontre.

Par ces motifs la Commission décide.

(Articles 52-67) du règlement des championnats du football amateur *jeunes*edition2015)

- ✓ **Match perdu par pénalité à l'équipe *jeunes* du CSA. U Aouled Ahmed pour en attribuer le gain du match à l'équipe du CSA. JS Kadiria qui marque **trois (03) points et un score de trois (03) buts à zéro (00).****

1ER FORFAIT CSA/ U Aouled Ahmed
--

AFFAIRE N° 35: Rencontre JSK-UAA DU 21.01.2020 U15

- Après lecture de la feuille de match.

- **Attendu** que la rencontre du championnat de « jeunes » U15 JSK-UAA Programmée le Mardi 21/01/2020 au stade Kadiria ne s'est pas déroulée alors que l'équipe du CSA. JS Kadiria et l'arbitre bénévole était Présent au lieu et à l'heure prévus de la rencontre ;
- **Attendu** que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'équipes *jeunes* du CSA .U Aouled Ahmed équipe visiteuse ;
- **Attendu** qu'il y'a lieu de considérer qu'il s'agit d'un forfait délibéré d'équipes, CSA . U.Aouled Ahmed qui, au demeurant, n'a pas justifié l'absence à ce jour ;
- **Attendu** qu'en application des articles 52-67 du Règlement des championnats de foot Ball Amateur « jeunes » édition 2015. et après attente de laps du temps l'arbitre bénévole, Annula la rencontre.

Par ces motifs la Commission décide.

(Articles 52-67) du règlement des championnats du football amateur *jeunes*edition2015)

- ✓ **Match perdu par pénalité à l'équipe *jeunes* du CSA. U Aouled Ahmed pour en attribuer le gain du match à l'équipe du CSA. JS Kadiria qui marque trois (03) points et un score de trois (03) buts à zéro (00)**

1ER FORFAIT CSA/ U Aouled Ahmed

GROUPE " A "

AFFAIRE N° 36: Rencontre CRBO-AGZ DU 24.01.2020 U15

- **Après lecture de la feuille de match.**
- **Après lecture du rapport de L'arbitre principal**
- **Attendu** que la rencontre du championnat de « jeunes » U15 CRBO-AGZ Programmée le Vendredi 24/01/2020 au stade Bordj Okhris ne s'est pas déroulée alors que les deux équipes du CSA. CRBordj Okhris recevante et du CSA. A Guelta Zerga équipe visiteuse et l'arbitre officiellement désigné était Présent au lieu et à l'heure prévue de la rencontre ;
- **Attendu** que sur la feuille de match, inscrits que quatre joueurs, or que le CSA. A Guelta Zerga ne possède que huit licences délivrée ;
- **Attendu** qu'il y'a lieu de considérer qu'il s'agit d'un forfait délibéré d' équipe, du CSA . A Guelta Zerga ;
- **Attendu** qu'en application des dispositifs réglementaire relatives au compétitions de football amateur saison 2019/2020 paragraphe - 7 et des articles 52-67 du Règlement des championnats de foot Ball Amateur « jeunes » édition 2015. et après attente de laps du temps réglementaire l'arbitre principal, Annula la rencontre ;

Par ces motifs la Commission décide.

(Articles 52-67) du règlement des championnats du football amateur *jeunes*edition2015)

- ✓ **Match perdu par pénalité à l'équipe *jeunes* du CSA.A Guelta Zerga pour en attribuer le gain du match à l'équipe du CSA. CRBordj Okhris qui marque trois (03) points et un score de trois (03) buts à zéro (00).**

2eme FORFAIT CSA/ A Guelta Zerga

GROUPE " B "

AFFAIRE N° 37: Rencontre UAA -DRBK DU 25.01.2020 U19

- **Après lecture de la feuille de match.**
- **Après lecture du rapport de L'arbitre principal**
- **Attendu** que la rencontre du championnat de « jeunes » U19 UAA-DRBK Programmée le samedi 25/01/2020 au stade Hachimia ne s'est pas déroulée alors que l'équipe du CSA. DRB Kadiria et l'arbitre désigné officiellement était Présent au lieu et à l'heure prévus de la rencontre ;
- **Attendu** que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'équipes *jeunes* du CSA .U Aouled Ahmed équipe recevante ;
- **Attendu** qu'il y'a lieu de considérer qu'il s'agit d'un forfait délibéré d'équipes, CSA . U Aouled Ahmed qui, au demeurant, n'a pas justifié l'absence à ce jour ;
- **Attendu** qu'en application des articles 52-67 du Règlement des championnats de foot Ball Amateur « jeunes » édition 2015. et après attente de laps du temps l'arbitre principal, Annula la rencontre.

Par ces motifs la Commission décide.

(Articles 52-67) du règlement des championnats du football amateur *jeunes*edition2015)

- ✓ **Match perdu par pénalité à l'équipe *jeunes* du CSA. U Aouled Ahmed pour en attribuer le gain du match à l'équipe du CSA. DRB Kadiria qui marque trois (03) points et un score de trois (03) buts à zéro (00).**

2EME FORFAIT CSA/ U Aouled Ahmed

- **Après lecture de la feuille de match.**
- **Après lecture du rapport de L'arbitre principal**
- **Attendu** que la rencontre du championnat de « jeunes » U17 UAA-DRBK Programmée le samedi 25/01/2020 au stade Hachimia ne s'est pas déroulée alors que l'équipe du CSA. DRB Kadiria et l'arbitre désigné officiellement était Présent au lieu et à l'heure prévus de la rencontre ;
- **Attendu** que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'équipes *jeunes* du CSA .U Aouled Ahmed équipe recevante ;
- **Attendu** qu'il y'a lieu de considérer qu'il s'agit d'un forfait délibéré d'équipes, CSA . U Aouled Ahmed qui, au demeurant, n'a pas justifié l'absence à ce jour ;
- **Attendu** qu'en application des articles 52-67 du Règlement des championnats de foot Ball Amateur « jeunes » édition 2015. et après attente de laps du temps l'arbitre principal, Annula la rencontre.

Par ces motifs la Commission décide.

(Articles 52-67) du règlement des championnats du football amateur *jeunes*edition2015)

- ✓ **Match perdu par pénalité à l'équipe *jeunes* du CSA. U Aouled Ahmed pour en attribuer le gain du match à l'équipe du CSA. DRB Kadiria qui marque trois (03) points et un score de trois (03) buts à zéro (00).**

2EME FORFAIT CSA/ U Aouled Ahmed

- **Après lecture de la feuille de match.**
- **Après lecture du rapport de L'arbitre principal**
- **Attendu** que la rencontre du championnat de « jeunes » U15 UAA-DRBK Programmée le samedi 25/01/2020 au stade Hachimia ne s'est pas déroulée alors que L'équipe du CSA. DRB Kadiria et l'arbitre désigné officiellement était Présent au lieu et à l'heure prévus de la rencontre ;
- **Attendu** que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'équipes *jeunes* du CSA .U Aouled Ahmed équipe recevante ;
- **Attendu** qu'il y'a lieu de considérer qu'il s'agit d'un forfait délibéré d'équipes, CSA . U Aouled Ahmed qui, au demeurant, n'a pas justifié l'absence à ce jour
- **Attendu** qu'en application des articles 52-67 du Règlement des championnats de football Amateur « jeunes » édition 2015. et après attente de laps du temps l'arbitre principal, Annula la rencontre

Par ces motifs la Commission décide.

(Articles 52-67) du règlement des championnats du football amateur *jeunes*edition2015)

- ✓ **Match perdu par pénalité à l'équipe *jeunes* du CSA. U Aouled Ahmed pour en attribuer le gain du match à l'équipe du CSA. DRB Kadiria qui marque trois (03) points et un score de trois (03) buts à zéro (00).**

2EME FORFAIT CSA/ U Aouled Ahmed

GROUPE " C "

AFFAIRE N° 40: Rencontre EOB-IRBE DU 24.01.2020 U19

- **Après lecture de la feuille de match.**
- **Après lecture du rapport de L'arbitre principal**
- **Attendu** que la rencontre du championnat de « jeunes » U19 JSC-USS Programmée le vendredi 24/01/2020 au stade El Hachimia ne s'est pas déroulée alors que l'équipe du CSA. IRB Esnam et l'arbitre officiellement désigné était Présent au lieu et à l'heure prévus de la rencontre ;
- **Attendu** que de la lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre principal, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'équipes *jeunes* du CSA .E Oued Berdi équipe recevante ;
- **Attendu** qu'il y'a lieu de considérer qu'il s'agit d'un forfait délibéré d'équipes, CSA . E Oued Berdi qui, au demeurant, n'a pas justifié l'absence à ce jour :
- **Attendu** qu'en application des articles 52-67 du Règlement des championnats de foot Ball Amateur « jeunes » édition 2015. et après attente de laps du temps réglementaire l'arbitre principal, Annula la rencontre.

Par ces motifs la Commission décide.

(Articles 52-67) du règlement des championnats du football amateur *jeunes*edition2015)

- ✓ **Match perdu par pénalité à l'équipe *jeunes* du CSA. E Oued Berdi pour en attribuer le gain du match à l'équipe du CSA. IRB Esnam qui marque trois (03) points et un score de trois (03) buts à zéro (00).**

1ER FORFAIT CSA/ E Oued Berdi

- **Après lecture de la feuille de match.**
- **Après lecture du rapport de L'arbitre principal**

- **Attendu** que la rencontre du championnat de « jeunes » U17 JSC-USS Programmée le vendredi 24/01/2020 au stade El Hachimia ne s'est pas déroulée alors que L'équipe du CSA. IRB Esmam et l'arbitre officiellement désigné était Présent au lieu et à l'heure prévus de la rencontre ;
- **Attendu** que de la lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre principal, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'équipes *jeunes* du CSA .E Oued Berdi équipe recevante ;
- **Attendu** qu'il y'a lieu de considérer qu'il s'agit d'un forfait délibéré d'équipes, CSA . E Oued Berdi qui, au demeurant, n'a pas justifié l'absence à ce jour ;
- **Attendu** qu'en application des articles 52-67 du Règlement des championnats de foot Ball Amateur « jeunes » édition 2015. et après attente de laps du temps réglementaire l'arbitre principal, Annula la rencontre.

Par ces motifs la Commission décide.

(Articles 52-67) du règlement des championnats du football amateur *jeunes*edition2015)

- ✓ **Match perdu par pénalité à l'équipe *jeunes* du CSA. E Oued Berdi pour en attribuer le gain du match à l'équipe du CSA. IRB Esmam qui marque trois (03) points et un score de trois (03) buts à zéro (00).**

1ER FORFAIT CSA/ E Oued Berdi

- **Après lecture de la feuille de match.**
- **Après lecture du rapport de L'arbitre principal**

- **Attendu** que la rencontre du championnat de « jeunes » U15 JSC-USS Programmée le vendredi 24/01/2020 au stade El Hachimia ne s'est pas déroulée alors que l'équipe du CSA. IRB Esnam et l'arbitre officiellement désigné était Présent au lieu et à l'heure prévus de la rencontre ;
- **Attendu** que de la lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre principal, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'équipes *jeunes* du CSA .E Oued Berdi équipe recevante ;
- **Attendu** qu'il y'a lieu de considérer qu'il s'agit d'un forfait délibéré d'équipes, CSA . E Oued Berdi qui, au demeurant, n'a pas justifié l'absence à ce jour ;
- **Attendu** qu'en application des articles 52-67 du Règlement des championnats de foot Ball Amateur « jeunes » édition 2015. et après attente de laps du temps réglementaire l'arbitre principal, Annula la rencontre ;

Par ces motifs la Commission décide.

(Articles 52-67) du règlement des championnats du football amateur *jeunes*edition2015)

- ✓ **Match perdu par pénalité à l'équipe *jeunes* du CSA. E Oued Berdi pour en attribuer le gain du match à l'équipe du CSA. IRB Esnam qui marque trois (03) points et un score de trois (03) buts à zéro (00).**

1ER FORFAIT CSA/ E Oued Berdi

Bilan Categories	Seniors	Jeunes
diences	00	00
uriers Clubs	01	00
uriers Divers	01	03
ncontres programmées	10	46
ncontres Jouées	09	28
ncontres renvoyés	00	06
ncontres Non Jouées	01	12
faires	01	10
ctificatif	00	00
cision	01	10

D.A.F du Directoire

Ah. BOUZIANE

Président du Directoire

N. BOULEFAAT